

Thônex

Procès-verbal
Séance du 15 novembre 2011

Sont présents :

Messieurs	Philippe Decrey Claude Détruche Pascal Uehlinger	Maire Conseiller administratif Conseiller administratif
Monsieur	Enrico Castelli	Président du Conseil municipal
Mesdames	Katia Dietrich Fidelina Gomes Dias Aguigah Anne-Marie Jaquet	Jacqueline Tomasini Danielle Villette
Messieurs	Andrew Arpidone Jacques Bene Frédéric Binder Philippe Calame Pascal Chablais Marcel Constantin Romain de Sainte-Marie Alain Dupraz Patrick A. Gautier	Marc-André Haldimann Marc Junet Marc Kilcher Stephen Knörr Guy Loutan Alain Nicolet Philippe Noël Hans Rudolf Roth Ashwani Singh

Excusés :

Messieurs	Fabiano Forte Philippe Zaugg Jean Villette
-----------	--

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2011.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Projet de budget 2012 – Discussion vote sur :
 - 5.1. Nombre de centimes additionnels (DA-11-19b),
 - 5.2. Fixation du nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens. (DA-11-19c),
 - 5.3. Jetons de présence alloués aux Conseillers municipaux (DA-11-20),
 - 5.4. Indemnités allouées aux Conseillers administratifs (DA-11-21),
 - 5.5. Fixation de la taxe professionnelle minimale à CHF 30,-. (DA-11-22),
 - 5.6. Budget de fonctionnement (DA-11-19a),
 - 5.7. Autorisation d'emprunter et/ou de renouveler les emprunts. (DA-11-19d).



6. Demande d'un crédit de CHF 500'000,- à titre de dotation 2012 à la Fondation communale pour le logement. Discussion. Vote. (DA-11-23).
7. Désignation des Présidents, vice-présidents et suppléants pour les locaux de vote 2012. Discussion. Vote. (DA-11-24).
8. Nomination de cinq membres à la Fondation pour le logement de la commune de Thônex. Discussion. Vote. (DM-11-06).
9. Nomination de six membres à la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex. Discussion. Vote. (DM-11-07).
10. Nomination d'un membre du Conseil municipal au Comité des fêtes en remplacement de Mme Martine Glauser, démissionnaire. Discussion. Vote. (RM-11-03).
11. Centre sportif Sous-Moulin
 - 11.1. Demande d'un crédit de CHF 110'000,- en vue du renouvellement de l'éclairage sportif terrain A – DT-129. Discussion. Vote. (DA-11-25).
 - 11.2. Demande d'un crédit de CHF 237'000,- en vue du renouvellement du gazon synthétique du terrain C – DT-75. Discussion. Vote. (DA-11-26).
12. Projets de délibération.
13. Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe Vivre à Thônex – Les Verts (VI-VE) intitulé : « *Pour favoriser un urbanisme harmonieux à Thônex* ». Discussion. Vote. (MM-11-04).
14. Propositions du Conseil administratif.
15. Questions écrites.
16. Propositions individuelles.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2011

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2011 est approuvé par 21 voix « pour » et 2 abstentions, soit à la majorité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. Castelli, Président, porte à la connaissance des Conseillers municipaux les courriers suivants :

2.1. M. Laurent Chiesa pour le groupement des habitants du Hameau de Fossard et du chemin de La Craz, concernant la sécurité routière au Hameau de Fossard, courrier du 3 octobre 2011

Monsieur le Président du Conseil municipal,

Nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance du courrier que nous avons adressé au Conseil administratif de la commune de Thônex et vous prions de bien vouloir relayer notre démarche au niveau du Conseil municipal.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.



Courrier adressé à la Mairie :

Monsieur,

Suite à la fermeture de la douane de Fossard par les autorités françaises, la commune de Thônex a procédé à l'ouverture de l'ancienne douane aux cyclistes et piétons. La signalisation mise en place n'étant pas respectée par les deux-roues motorisés, il en résulte un passage incessant de scooters et motos qui mettent en danger la sécurité des nombreux piétons et cyclistes qui empruntent ce nouvel itinéraire transfrontalier, sans parler des enfants résidants dans le quartier dont les parents n'osent dès lors plus les laisser jouer à l'extérieur.

Suite à divers téléphones et courriers adressés par les habitants du quartier aussi bien au poste de police de Chêne qu'aux polices municipales de Thônex et de Gaillard, quelques contrôles ont été effectués et un panneau d'interdiction générale de circuler (avec mention « riverains autorisés ») a été installé sans que cela ne soit suivi d'aucun effet. Certains dégâts ont d'ailleurs été causés sur les véhicules des riverains.

Par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir porter notre dossier à la connaissance du Conseil administratif, ceci dans la perspective qu'une chicane (permettant de laisser passer cycles et piétons à l'exclusion des deux-roues motorisés) soit installée dans les meilleurs délais, conformément aux recommandations qui nous ont été faites aussi bien par le poste de police de Chêne que par la police municipale de Gaillard suite à nos diverses plaintes individuelles.

Nous vous demandons également qu'une signalisation claire soit mise en place dans la zone de stationnement à proximité du pont, afin que la police municipale puisse entrer en matière pour les stationnements de véhicules des non riverains.

Tout en attendant de vos nouvelles, nous vous présentons, Monsieur, nos meilleures salutations.

Puis, de la réponse de M. Philippe Decrey, Maire :

Monsieur,

Nous accusons réception de la lettre du 3 octobre 2011 envoyée par le groupement des habitants du hameau de Fossard et du chemin de la Craz.

Cette correspondance a retenu toute notre attention et appelle de notre part les remarques suivantes :

1. le fait que le pont de l'ancienne douane ait été à nouveau ouvert à la circulation des piétons et des deux-roues n'est pas le fait de la Commune ;
2. cette disposition étant vraisemblablement provisoire, puisque prise en raison des travaux de réaménagement de la douane de Fossard, le Conseil administratif n'entend pas faire de nouveaux aménagements à cet endroit puisque la Commune a déjà fait réaliser des « coussins berlinois ». La situation serait réétudiée si elle devait se prolonger après la remise en service de la douane de Fossard ;
3. en ce qui concerne le stationnement près du restaurant, le Conseil administratif est prêt à demander la création d'une zone bleue à cet endroit, soit un stationnement maximum de 60 à 90 minutes.



Nous vous laissons le soin de transmettre le contenu de la présente aux cosignataires de votre lettre et nous vous remercions de nous indiquer votre décision quant à la possibilité d'instaurer une zone bleue à Fossard.

Nous restons dans l'attente de vos nouvelles et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

2.2. Mme et M. Raymond Lachat, remerciements au Conseil administratif, courrier du 12 octobre 2011

Monsieur le Président du Conseil administratif,
Messieurs les conseillers du Conseil administratif,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal,

Le 16 septembre 2011, Monsieur Decrey, Président du Conseil Administratif, ainsi qu'une secrétaire du service social, se présentaient à notre domicile pour nous transmettre les vœux et félicitations des autorités municipales de Thônex, ceci à l'occasion de nos Noces d'Or, fêtées le 19 août 2011.

Monsieur le Maire s'est présenté, les bras chargés d'un magnifique panier garni.

Nous avons été très touchés par ce geste de nos autorités thônésiennes.

Nous habitons sur la commune depuis janvier 1971, et nous profitons de ces quelques lignes pour vous féliciter pour tout le travail que vous faites durant vos mandats, ce qui permet aux thônésiens de vivre dans une commune agréable et animée.

Nous vous présentons, Monsieur le Président et Messieurs les conseillers administratifs; Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, nos respectueuses salutations.

2.3. Mérite Thônésien

Lors de sa séance du 7 novembre 2011 le Bureau a décidé d'attribuer le mérite Thônésien 2011 à M. Sigurd Maxwell, fondateur d'Alp-Rail et initiateur du projet du CEVA. Cette distinction lui sera remise lors de la réception des jeunes et nouveaux citoyen le 14 mars 2012.

2.4. A 23h. nous passerons au point 14 de l'ordre du jour : « Propositions du Conseil administratif ».

3. Communications du Conseil administratif

3.1. M. Philippe Decrey, Maire

3.1.1. Commission cantonale des sports

M. Claude Détruche vient d'être nommé au sein de cette commission par l'ACG.

3.1.2. Jumelage avec Graveson

Il est de coutume que le Conseil municipal se déplace dans notre commune jumelle en début de législature. Ce déplacement a été fixé du 27 au 29 avril 2012, les conjoints sont les bienvenus et une information vous parviendra bientôt de la Mairie.



3.1.3. Sapeurs-pompiers

Nous avons reçu cet après-midi une convocation devant la Chambre administrative pour une audience qui se tiendra début décembre.

3.2. M. Claude Détruche, Conseiller administratif

3.2.1. Tri des déchets

Vous avez sur votre place un exemplaire du calendrier 2012 comportant les dates de levées des déchets pour notre commune, c'est un document qui rencontre un écho très favorable auprès de la population.

3.2.2. Commission ad-hoc Mairie

Il a été demandé que nous organisions une visite d'une ou deux salles de Conseil municipal auprès d'autres communes. Nous avons pu organiser une visite qui aura lieu le mardi 13 décembre qui débutera à Veyrier pour se terminer à Plan-Les-Ouates. Des informations vous seront remises en temps utile et en accord avec le Président de la commission. Tous les membres du Conseil municipal pourront se joindre à ces visites.

3.2.3. Sécurité

Le 11 octobre une réunion publique a été organisée suite à la pétition déposée par les habitants du Curé-Desclouds. Cette réunion a connu un très fort soutien de la police cantonale, tant au niveau de l'État-major cantonal que de notre poste régional ainsi que de notre police municipale.

Un tour complet de la situation a été fait ainsi qu'un vaste bilan des opérations menées pendant cet été avec, entre-autre, 104 passages de la police cantonale.

Après toutes ces explications il y eu une partie intéressante de questions/réponses, le seul point noir de la soirée a été la participation des signataires de la pétition qui devaient être une petite quinzaine au maximum, ce que le Conseil administratif regrette un peu.

3.2.4. Volley-Ball

Le 14 décembre il aura un match de coupe d'Europe à Sous-Moulin, le Chênois VBC recevra Groningue à 20h.

3.2.5. Challenge des Municipalités

Notre commune a remporté à nouveau ce Challenge et la palme revient à M. Pascal Chablais qui a réalisé le meilleur score thônésien.



3.3. M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif

3.3.1. Sapeurs-pompiers

Mon collègue étant tenu au secret compte-tenu de la procédure en cours je tiens à faire quelques précisions sur ce dossier en tant que magistrat des Finances.

En effet je trouve dommageable de voir à télévision un journaliste faire appel à d'autres copains journalistes pour faire mousser encore plus une polémique qui est déjà entre les mains de la justice. Cela a pour conséquence de miner le moral de la compagnie et ce n'est ni le moment, ni la période car nous attendons tous les décisions qui vont être prises.

Afin de clarifier les choses j'aimerais faire quelques précisions, en ce qui concerne la Cour des comptes elle a, effectivement, été saisie de ce dossier mais elle ne va pas forcément entrer en matière et elle prendra sa décision après le jugement qui sera rendu par le Tribunal.

En ce qui concerne le financement de la compagnie on entend tout et n'importe quoi. Il est donc important de préciser que la commune ne rémunère pas les sapeurs-pompiers. Nous recevons, via l'État-major, un relevé des heures passées par les sapeurs au service de la compagnie pour des gardes, exercices etc.... Sur cette base nous versons une somme globale à la compagnie, cette somme est ensuite redistribuée à l'interne de la compagnie entre le sapeur et les comptes de l'amicale. Cette pratique est en vigueur depuis 1978, elle ne date pas donc d'hier.

Au cours des années 2009-2010 il y a eu quelques remous au sujet de ce financement et suite à cela il y a eu une assemblée générale de la compagnie le 4 novembre 2010 lors de laquelle il a été présenté clairement ce mode de financement ainsi que sa répartition. Le mode de pratiquer a été soumis au vote et a été accepté à une très large majorité, soit : 47 « oui » et 2 « contre » sur 52 membres présents, 2 personnes étaient absentes de la salle au moment du vote.

Il est à relever que cette technique de financement se pratique dans bon nombre de corps de sapeurs-pompiers dans les communes genevoises mais le Conseil administratif, via son avocat, va cependant effectuer un toilettage du statut de l'amicale afin de l'adapter aux normes actuelles.

Pour la sérénité des débats et pour la bonne marche de notre compagnie il serait de bon ton d'arrêter ces polémiques et je suis à disposition des Conseillers qui le désirent pour répondre aux questions ayant traités aux finances mais cela n'a pas l'air d'intéresser grand monde étant donné que seul M. Knörr a fait cette démarche.



J'aimerais pour la fin, rappeler que le mode de répartition financière qui se fait au sein de la compagnie est également pratiqué par certains partis politiques dont Vivre à Thônex et le PS. Le Conseil administratif désire donc recevoir des documents autorisant la commune à pratiquer de la sorte pour le versement des jetons de présence.

4. Rapport des commissions

La parole est passée successivement aux Présidents des commissions suivantes afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports :

4.1. M. Alain Dupraz, Président de la commission des Sports, Sécurité, Police & Militaire, séance du 4 octobre 2011 :

Le 4 octobre 2011, la commission s'est réunie en présence de M. Claude Détruche, Conseiller administratif.

Elle a auditionné M. Moynat, chef de la police municipale, qui a fait un bilan sur :

- le système de vidéosurveillance mis en place il y a seize mois à l'école Adrien-Jeandin.*
- les engagements prévus à la police municipale.*

Vidéosurveillance : sans citer de chiffres sur l'évolution des incivilités commises, M. Moynat juge globalement positif la vidéosurveillance mise en place à Adrien-Jeandin, notamment concernant les déprédations sur le bâtiment. Il estime qu'un tel système pourrait être installé en d'autres lieux, notamment les écoles Marcelly et Bois-Des-Arts, ainsi que les déchetteries.

APM : un agent est en cours de formation, qui doit permettre, dès le printemps prochain, de porter à 6 les effectifs de la police municipale. Dans un second temps, on espère rejoindre l'effectif recherché de 10 agents.

4.2. Mme Anne-Marie Jaquet, vice-présidente de la commission Sociale en remplacement du Président M. Fabiano Forte, excusé ce soir, rapport de la séance du 6 octobre 2011 :

Comme chaque année deux séances de préparation ont eu lieu. Lors de ces séances nous étudions chaque dossier afin de pouvoir les exposer lors la commission.

Je remercie les personnes qui y ont participé ainsi que M. Decrey, Maire et Mme Küng. J'espère que l'an prochain, les groupes prendront conscience de l'importance de ce travail et que chaque groupe enverra un représentant à chaque séance.

Après quelques discussions, la commission a attribué les montants suivants :

Attribution de l'aide sociale :

- Montant à disposition : CHF 85'000,-*
- Montant alloué CHF 82'000,-*

Attribution de l'aide humanitaire :

- Montant à disposition : CHF 120'000,-*
- Montant alloué : CHF 112'000,-.*



Les CHF 3'500,- restant seront éventuellement alloués à l'association « Lire ensemble », association gérée par la famille Chenu, après son audition.

Attribution en faveur de la jeunesse :

Nous avons alloué le montant total mis à notre disposition c'est-à-dire CHF 13'500,-.

La séance a été levée à 19h45.

4.3. M. Marcel Constantin, vice-président de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage en remplacement du Président M. Philippe Zaugg, excusé ce soir, rapport de la séance du 12 octobre 2011 :

M. le Président de la Commission Culture étant absent ce soir, il me revient, en tant que vice-président, la charge de vous donner lecture de son rapport de commission.

Voici le résumé de la commission qui s'est tenue le 12 octobre 2011 afin d'auditionner Théâtrochamp pour définir le versement de l'attribution de la somme de CHF 12'000,- par le Conseil Municipal, ce qui n'a pas pu être effectué car les membres du Théâtrochamp se produisaient à Chêne-Bougeries pour leur spectacle « Ça me saoule ».

Il a été décidé donc de les auditionner à la prochaine commission qui se tiendra le mardi 6 décembre 2011 à 18h30.

Séance clôturée à 19h30.

4.4. Mme Jacqueline Tomasini, Présidente de la commission des Ecoles & Jeunesse, séance du 18 octobre 2011 :

Le 18 octobre 2011 la commission Ecoles & Jeunesse a auditionné des représentants de l'association Koala soit, Mme Blanchut et M. Tartaglione.

Mme Blanchut et M. Tartaglione nous ont informés qu'une nouvelle loi est entrée en vigueur le 1^{er} septembre qui aura pour conséquence d'importants changements, l'adaptation doit se faire jusqu'à la fin de l'année.

Koala existe depuis 16 ans et travaille actuellement avec 72 familles qui accueillent plus de 200 enfants à des taux de présence divers. Koala fonctionne de manière un peu libre. Des coordinatrices visitent les familles sur le terrain, s'occupe de la facturation et des paiements et aident en cas de litige. Depuis quelques mois, le statut d'indépendant a été accepté pour les familles d'accueil et Koala a obtenu un statut de non imposition.

Depuis 4 ans le quota des familles d'accueil a diminué, probablement à cause de la situation floue qui entourait leur statut. L'objectif principal est de maintenir le nombre des places disponibles. L'accueil des bébés est soumis à des critères très pointus. La liste d'attente est longue, étant donné les places de crèches insuffisantes.

Selon M. Uehlinger, Conseiller administratif, la commune de Thônex contribue actuellement pour environ CHF 70'000,- à l'accueil des enfants. L'idée est que les enfants dès 4 ans partent dans le parascolaire. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi le coût par enfant pour Thônex augmentera de manière significative, soit environ 33% par rapport aux comptes 2010 mais, vu le coût d'une place de crèche à la Commune soit CHF 30'000,-, le coût par enfant placé dans les 37 familles d'accueil, correspondant à 145 placements, ou 10.900 jours, nous revient à CHF 6,60 par jour.



Les communes Arve et Lac ont constaté que certaines mamans préfèrent garder leur statut « au noir » et d'autres ont des contrats directs avec les familles d'accueil. Si les communes devaient engager tout le monde le coût serait énorme, raison pour laquelle elles ont opté pour le statut d'indépendant de ces mamans. Mme Blanchut explique que depuis le lancement du projet d'autres communes sont intéressées.

Dans le futur, Koala pense soutenir les indépendants qui proposent un tarif unifié de CHF 5,85 afin de pouvoir profiter du soutien des communes. Certaines familles appliqueront probablement des tarifs plus élevés elles n'auront donc pas droit à ce soutien et n'auront pas droit à l'assurance perte de gain que l'association va essayer de négocier avec les communes afin de séduire les familles et diminuer le travail au noir.

M. Tartaglione nous a donné lecture des principaux articles de la nouvelle loi qui précisent que des places sont maintenant proposées pour des enfants jusqu'à 12 ans ou encore que l'Office de la jeunesse chapeaute toujours la structure. Le statut d'association sera maintenu et il n'est pas prévu d'engager du personnel. D'autres articles définissent les critères des contrats et indiquent que la famille d'accueil peut être directement rétribuée par la famille placeuse. Les conditions pour obtenir un soutien de la commune sont également mentionnées, ainsi que celles concernant la contribution à l'AVS, encore à éclaircir. Il y a un autre article concernant la formation et qui la finance. Mme Blanchut signale que la formation pour les familles qui débutent dure 24 heures et pour celles qui ont déjà l'expérience 12 heures. C'est une sécurité supplémentaire.

Mme Blanchut et M. Tartaglione ayant donné les explications et répondu aux questions posées se retirent afin que les membres de la commission puissent passer au point discussion.

Ensuite nous avons passé aux divers.

La séance a été levée à 19h.47.

4.5. M. Frédéric Binder, Président de la commission de travail relative aux Communaux d'Ambilly, séance du 1^{er} novembre 2011 :

La commission de travail relative au Communaux d'Ambilly s'est réunie le 1^{er} novembre 2011.

Il s'agissait, pour le Conseil administratif, de faire un point sur le PLQ 27743-537-512, sur le recours déposé cet été contre le PLQ et les mesures d'accompagnement demandées sur les aspects suivants :

1. *la circulation*
2. *les finances*
3. *le recours déposé par la commune*

1. Circulation

Ces mesures concernaient les aspects de mobilité, les accès et le flux de population. La demande visait à ce que ces mesures soient réalisées avant le premier coup de pelle. Initialement, l'Etat n'avait suffisamment précisé ni lesdites mesures d'accompagnement ni le calendrier prévu pour les réaliser. Le Conseil administratif a récemment obtenu ce qui avait été demandé par lettre de l'Etat.

2. Les finances

Le 2^{ème} volet des mesures d'accompagnement concernait les incidences sur les finances communales dès la 1ère phase d'urbanisation prévue par le PLQ : équipements publics, espaces verts, traitement des eaux, etc...



Là encore, la commune avait demandé :

- *qu'une partie de ces investissements soient pris en charge par les promoteurs,*
- *que des mécanismes soient mis en place afin que la facture soit adoucie avec le temps par les entrées fiscales des nouveaux contribuables habitant les Communaux.*

Là aussi la Commune a reçu un engagement écrit du Conseil d'Etat sur ces aspects.

3. Concernant le recours déposé

Le Conseil administratif ayant obtenu gain de cause, se pose la question de son retrait. Le Conseil administratif se donne un temps de réflexion et informera le Conseil municipal en conséquence.

4.6. M. Guy Loutan, Président de la commission de l'Urbanisme, Environnement & Développement durable, Agenda 21, séance du 3 novembre 2011 :

*Sont présents : M. Détruche et M. Uehlinger, Conseillers administratifs
M. Fortuna, secrétaire général adjoint technique et
Mme Delarue, bureau ASS*

1. Plan directeur cantonal 2030

Nous avons entendu les observations des signataires (MM. Carpin, Dagau, Nagy, Pirkl, Ostermann, Poncet, Roulet, Simoé,) au plan Genève « 2030 » en particulier sur le déclassement de la zone villas aux Verchères.

Après les commentaires experts de Mme Delarue et discussion, chaque groupe s'exprime lors d'un tour de table, pour aboutir à un message unanime au Conseil administratif :

- *refus du déclassement de la zone villas ;*
- *étudier le secteur Mapraz, en conservant le corridor vert et empêchant le transit à travers ce quartier;*
- *maintien de notre refus du transit sur le mail central de MICA ;*
- *insistance sur l'importance d'augmenter les transports en commun et de protéger les rives en cas de traversée du lac ;*
- *non déclassement du triangle de verdure près du Centre de loisirs et du cycle d'orientation.*

2. Projet d'agglomération, état des lieux.

Vaste mise au courant par M. Fortuna, délégué de notre commune, et Mme Delarue, de la situation de ce vaste objet, des projets de collaboration avec Vaud et la France.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2011.

5. Projet de budget 2012 – discussion, vote sur :

5.1. Nombres de centimes additionnels (DA-11-19b)

5.2. Fixation du nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens (DA-11-19c)

5.3. Jetons de présence alloués aux Conseillers municipaux (DA-11-20)

5.4. Indemnités allouées aux Conseillers administratifs (DA-11-21)



- 5.5. Fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2012 à CHF 30,- (DA-11-22)
- 5.6. Budget de fonctionnement (DA-11-19a)
- 5.7. Autorisation d'emprunter (DA-11-19d)

M. Castelli, Président, informe que les votes concernant le budget 2012 se feront dans l'ordre suivant :

1. Jetons de présence alloués aux Conseillers municipaux,
2. Indemnités allouées aux Conseillers administratifs,
3. Fixation de la taxe professionnelle minimale à Fr 30,-
4. Nombre de centimes additionnels (délibération générale)
5. Nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément sur l'impôt sur les chiens (délibération générale)
6. Budget de fonctionnement (délibération générale),
7. Autorisation d'emprunter (délibération générale).

M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux Finances, fait la déclaration suivante sur l'ensemble des 7 points relatifs au budget 2012 :

Si je devais commencer sur une base « perspectives 2012 » je commencerais par : selon le centre de recherche conjoncturelle le taux de chômage dans notre Canton devrait encore régresser jusqu'à fin 2012. Toutefois, la crise et l'endettement de l'Europe, le déficit budgétaire des Etats-Unis et les conséquences du franc suisse fort devraient sensiblement influencer sur l'effet de la conjoncture. Là n'est pas le sujet de ce soir nous devons nous rapprocher de la situation genevoise et je vais vous donner lecture d'un extrait du courrier que nous a fait parvenir le ministre des Finances de notre Canton :

Selon l'extrait du courrier du 23 août 2011 de M. David Hiller, Conseiller d'Etat, sur l'estimation des recettes fiscales communales 2011 et 2012 :

« ... Au vu du récent assombrissement des perspectives conjoncturelles, il est probable que ces entreprises et le GPE (Groupe de perspectives économiques) revoient leurs prévisions à la baisse lors de leurs prochaines livraisons de fin septembre, avec pour conséquence que les estimations des recettes fiscales communales 2011 et 2012 pourraient faire l'objet de correctifs importants au moment de leur envoi à la mi-octobre.

Aussi, ne saurais-je que vous conseiller de faire preuve d'une certaine prudence dans la préparation de votre budget 2012... ».

A la lecture de ce texte, en tant que magistrat délégué aux Finances on n'est pas plus avancé... Nous avons donc essayé de faire un budget le plus concret au niveau communal et je tiens à remercier mes collègues pour leur engagement dans cet exercice, le secrétaire général et ses adjoints qui ont fait en sorte que notre budget soit au plus près de la réalité, notamment M. Zeder qui m'a aidé dans la présentation « PowerPoint » que nous allons vous dévoiler maintenant.



Je n'oublierai pas, bien entendu de remercier tous les commissaires qui se sont investis tant au niveau du groupe pré-budget que de la commission des Finances pour arriver à finaliser le budget 2012 que nous vous présentons au vote ce soir

Suite à la déclaration de M. Uehlinger, une présentation « Power Point » est commentée aux membres du Conseil municipal. (voir annexe 1).

M. Hans Rudolf Roth, Président de la commission des Finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 20 octobre 2011 ainsi que les résultats des divers votes qui ont été soumis aux commissaires :

La Commission des Finances s'est réunie le 20 octobre 2011 en présence de MM. Philippe Decrey, maire, Pascal Uehlinger et Claude Détruche, Conseillers administratifs, Philippe Guex, secrétaire général et Michel Zeder, secrétaire général adjoint administratif.

Sous point 1) à l'ordre du jour, les commissaires ont traité le projet de budget 2012. Cette séance était précédée par la traditionnelle séance « pré budget » du 6 octobre 2011.

En préambule, M. Uehlinger précise que l'Etat a relevé 2 crédits en cours qui présentent des dépassements, à savoir le crédit de l'école Marcelly voté en mai 2006 et le crédit voté en 2005 pour un plan directeur concernant les Communaux d'Ambilly. D'autre part, la provision faite par Thônex pour combler partiellement la sous-couverture de la CAP (LPP 2^e pilier du personnel de la commune) a été critiquée. Le Conseil administratif cherche une solution légale qui corresponde aux exigences de l'Etat.

Finalement, M. Uehlinger remercie le secrétaire général et son adjoint administratif, ainsi que tous les cadres et les autres personnes ayant contribué à l'établissement du budget 2012.

Le Président résume les chiffres clés du budget 2012, à savoir :

<i>Fonctionnement :</i>	<i>Charges :</i>	<i>CHF</i>	<i>34'999'978,-</i>
	<i>Revenus :</i>	<i>CHF</i>	<i>35'151'608,-</i>
	<i>Excédent de revenus :</i>	<i>CHF</i>	<i>151'630,-</i>
<i>Investissements :</i>	<i>Insuffisance de financement :</i>	<i>CHF</i>	<i>1'963'055,-</i>

Tous les postes du budget de fonctionnement sont passés en revue. La plupart des questions ont immédiatement trouvé réponse. L'absence de collaboration Trois-Chêne au niveau des sapeurs-pompiers est une nouvelle fois relevée, malgré une résolution votée au sein du Conseil municipal de Thônex ce qui n'est pas à mettre à la charge de notre Conseil administratif.

Résultats des différents votes :

- Un commissaire propose de baisser la subvention à la Culture intercommunale Chênoise (CCCC) de CHF 22'000,- à CHF 12'000,- (p. 16 pos. 363).*
- La baisse est refusée par : 7 non, 4 oui et 1 abstention.*



- *Un commissaire propose de porter l'aide humanitaire de CHF 135'000,- à CHF 200'000,-, soit 0,7% (p. 25 pos. 367).*
 - *La proposition est refusée par : 7 non, 4 oui et 1 abstention.*
- *Nombre de centimes additionnels : 44.*
 - *La proposition est acceptée par : 11 oui et 1 abstention.*
- *Fixation du nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément sur l'impôt sur les chiens : 100 (status quo).*
 - *La proposition est acceptée par : 11 oui et 1 non.*
- *Jetons de présence alloués aux Conseillers municipaux : même montant que pour 2011, soit CHF 52'000,- au total.*
 - *La proposition est acceptée par : 10 oui et 1 abstention.*
- *Indemnités allouées aux Conseillers administratifs : même montant que pour 2011, soit CHF 240'000,- au total.*
 - *La proposition est acceptée à l'unanimité des 11 commissaires.*
- *Fixation de la taxe professionnelle à CHF 30,-(inchangée) :*
 - *La proposition est acceptée par 9 oui et 2 non.*
- *Autorisation d'emprunter et/ou de renouveler les emprunts :*
 - *La proposition est acceptée à l'unanimité des 11 commissaires.*
- *Budget de fonctionnement 2012 : Charges CHF 34'999'978,-, revenus CHF 35'151'608,-, soit un excédent de recettes de CHF 151'630,-.*
 - *Le budget de fonctionnement est accepté à l'unanimité des 11 commissaires.*

Sous point 2) de l'ordre du jour, un commissaire s'étonne d'avoir reçu un dossier par le coursier communal qui circule dans une voiture luxueuse immatriculée à l'étranger. La commune devrait plutôt engager du personnel résidant dans la commune.

M. Decrey répond que la personne en question travaille pour la commune depuis 15 ans et y résidait dans le passé.

Les commissaires ont reçu avec le procès-verbal une simulation des incidences de la variation du taux des centimes additionnels (1 variante à 43 centimes et 1 avec 45 centimes).

Un changement à la hausse ou à la baisse influence passablement de paramètres, aussi bien qu'un calcul exact est difficile. On peut néanmoins admettre qu'un centime additionnel a une incidence financière d'environ CHF 800'000,- à CHF 900'000,-. Nous remercions M. Zeder de ce travail.

La séance est levée à 20h50.



1. Jetons de présences alloués aux Conseillers municipaux (DA-11-20)

La parole n'étant pas demandée, M. Philippe Noël, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de budget 2012,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 20 octobre 2011,
- Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil Municipal

d é c i d e

1. De fixer, pour 2012, le montant des jetons de présence aux Conseillers municipaux à CHF 52'000,- (cinquante-deux mille francs).

Au vote :

- *La délibération est acceptée par 22 voix « pour » et 1 abstention, soit à la majorité.*

2. Indemnités allouées aux Conseillers administratifs (DA-11-21)

La parole n'étant pas demandée, M. Hans Rudolf Roth, 3^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de budget 2012,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 20 octobre 2011,

Le Conseil Municipal

d é c i d e

1. De fixer, pour 2012, le montant des indemnités versées aux Conseillers administratifs à CHF 240'000,- (deux cent quarante mille francs).

Au vote :

- *La délibération est acceptée par 23 voix « pour », soit l'unanimité.*



3. Fixation de la taxe professionnelle minimale à CHF 30,- (DA-11-22)

La parole n'étant pas demandée, M. Stephen Knörr, 2^{ème} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 308 b), de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 20 octobre 2011,

Le Conseil Municipal

d é c i d e

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2012 à CHF 30,-.

Au vote :

- *La délibération est acceptée par 23 voix « pour », soit l'unanimité*

Délibération générale (DA-11-19a),b),c) et d)

4. Nombre de centimes additionnels
5. Nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément sur l'impôt sur les chiens
6. Budget de fonctionnement
7. Autorisation d'emprunter

La discussion est ouverte :

M. Béné, Conseiller municipal, fait la déclaration suivante au nom du groupe PLR :

Au nom du groupe PLR je tiens tout d'abord à adresser mes plus vifs remerciements à l'ensemble des collaborateurs de la mairie pour le travail effectué dans le cadre de ce budget et plus particulièrement à MM. Guex et Zeder, les chevilles ouvrières de cette avalanche de chiffres. Mes remerciements iront également au Conseil administratif et chacun de ses membres qui nous ont convaincus de leur maîtrise des coûts et leur parfaite connaissance des rubriques sous leur responsabilité. Bravo Messieurs, avec un soutien affirmé à M. Uehlinger, notre argentier émérite qui nous confirme, si besoin est, que la population thônésienne ne s'est pas trompée en lui accordant sa confiance il y a maintenant un peu plus d'un an et demi. Confiance renouvelée il y a quelques mois.



Je reviendrai, si vous le permettez, sur quelques points qu'il nous semble important d'évoquer en cette période chahutée sur le plan économique :

- Tout d'abord pour rappeler que les prévisions économiques sont plus que jamais incertaines. Si l'analyse économique n'a jamais été une science exacte, elle l'est encore moins aujourd'hui. J'en veux pour preuve que si le budget 2012 de l'Etat de Genève avait été présenté en mai dernier il aurait présenté un excédent de recettes du même ordre de grandeur que l'excédent de charges annoncé aujourd'hui de plusieurs centaines de millions. Il est donc réjouissant de constater que notre Conseil administratif nous présente un budget dont la croissance des charges est contenue. Sachant toutefois que celle-ci l'est en partie grâce à la diminution du budget de l'encouragement à la culture, il faudra donc rester prudents les années à venir.
- Et en parlant de prudence, nous tenons à saluer ici la clairvoyance du Conseil administratif eu égard à la ligne budgétaire consacrée à la provision destinée à la couverture d'un éventuel déficit technique de la CAP, que la Commune aurait à prendre en charge. Bien que cette ligne ne soit pas conforme aux règles usuelles comptables applicables, le principe de prudence prévaut et la démarche est à saluer.
- Enfin nous soulignerons que, contrairement à certaines communes, les dépassements de crédits ne sont pas légions (2 seulement) et que la aussi on peut constater l'efficacité de la gestion de notre Conseil administratif.

Dans l'ensemble, le groupe PLR est donc satisfait de ce budget et le votera. Il restera cependant très attentif à l'évolution de la situation et soutiendra toute démarche visant à contenir les dépenses communales à un niveau raisonnable dans le futur.

M. Junet, Conseiller municipal, fait la déclaration suivante au nom des groupes Socialistes et Vivre à Thônex - Les Verts (PS et VI-VE) :

Nous tenons tout d'abord à remercier l'administration communale, en particulier M. Zeder, pour l'établissement du budget 2012. Comme à l'accoutumée, les différentes séances de préparation et les explications données avec le projet de budget ont permis à nous autres élus d'avoir les réponses à nos interrogations.

Le budget 2012 de la commune de Thônex est équilibré et, une fois encore, nous pouvons nous en féliciter. Bien loin des dettes grecques ou italiennes, la commune de Thônex peut également se targuer d'être une collectivité publique sans dettes, caractéristique qui mérite d'être soulignée par les temps de crise qui courent. Cependant, il serait « ô combien » imprudent de notre part de basculer dans un optimisme béat. L'équilibre budgétaire reste somme toute plutôt modeste et doit nous inciter à la plus grande prudence face aux incertitudes du futur mais aussi aux investissements à venir. Dans ce sens, envisager une diminution du taux des centimes additionnels serait un véritable suicide budgétaire comme nous l'a d'ailleurs très bien démontré M. Zeder lors de la commission des Finances consacrée au budget 2012.

Un élément essentiel à relever dans ce budget 2012 est l'absence d'une rubrique entière ou presque : la Culture. Sans même proposer une politique culturelle luxueuse, on voit mal comment le budget de l'année prochaine aurait pu être équilibré si la rubrique avait été un tant soit peu budgétée. Pour mémoire, le résultat 2010 du TAS (ThônexArtSpectacles) montre un déficit de l'ordre de CHF 600'000.-.



Nos groupes souhaitent bien sûr qu'une véritable politique culturelle réapparaisse au plus vite dans le budget, soit dès 2013. Pour combler en partie ce vide, nous nous réjouissons de la mise en place de « Thôn'Estival » l'été prochain. La situation est néanmoins inquiétante d'un point de vue budgétaire et des solutions devront être recherchées si notre commune ambitionne d'avoir un semblant de politique culturelle.

Après ces considérations d'ordre général, le budget 2012 appelle quelques remarques spécifiques.

- Premièrement, nos groupes se réjouissent des efforts financiers consentis dans le domaine de la sécurité. Eh oui, l'Alternative aussi peut apprécier cela ! Le renforcement des lignes budgétaires consacrées à la sécurité ont été concrétisées autant au niveau « policier » par l'engagement d'APM supplémentaires qu'au niveau social et préventif par l'engagement de deux travailleurs sociaux hors-murs travaillant uniquement pour le compte de la Commune. Ces deux volets, « policier » et préventif, ou plutôt humains, nous semblent une réponse adéquate dans le domaine de la sécurité face à la tentation notamment de déployer des caméras de surveillance à tout va.
- Deuxièmement, le budget 2012 prévoit une augmentation notable dans le domaine de l'Agenda 21 et de la protection de l'environnement. Les différentes mesures proposées par le Conseil administratif et soutenues par les commissions concernées telles que les collaborations avec Equiterre et Terragir doivent être relevées et encouragées dans la quête d'une commune exemplaire dans le domaine du développement durable.
- Troisièmement, nous sommes tout à fait conscients de la nécessité d'apporter en premier lieu un soutien aux personnes résidentes à Thônex en difficulté. Nous avons néanmoins proposés à la commission des Finances de se rapprocher des 0,7% du budget de fonctionnement pour la solidarité internationale (fixé dans une loi cantonale en 2001). Il s'agissait de démontrer une réelle volonté politique de notre commune dans ce domaine en faisant passer la rubrique budgétaire de l'aide humanitaire à l'étranger de CHF 135'000,- à CHF 200'000,-. Ce point a été rejeté par la commission des Finances en argumentant notamment sur les difficultés à trouver des projets porteurs.

Annexé à la convocation de cette séance du Conseil municipal, nous avons découvert à notre grande surprise, dans le rapport de la Fédération genevoise de coopération, qu'en additionnant des projets issus de rubriques budgétaires différentes, notre commune a financé en réalité en 2010 pour CHF 197'000,- de projets dans des pays africains, asiatiques et américains, soit le 0,57% de son budget (ce qui correspond à une bonne moyenne cantonale). Nous sommes bien entendu très satisfaits que la réalité des faits, non communiquée ou partiellement par le Conseil administratif, corresponde presque exactement à notre proposition.

Ces remarques faites, les groupes Socialiste et Vivre à Thônex - Les Verts voteront le budget 2012 et réitérent leurs remerciements à l'administration communale.



M. Calame, Conseiller municipal, fait la déclaration suivante au nom du groupe PDC :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le groupe des Démocrates-Chrétiens aimerait en préambule remercier MM. Philippe Guex et Michel Zeder, respectivement secrétaire général et adjoint, pour leur travail de préparation et de présentation du budget que nous allons voter ce soir, ainsi que le Conseil administratif pour sa vision sereine et constructive de la gestion communale.

Nous avons apprécié les précisions et réponses données à nos nombreuses questions en commission. A titre personnel, en tant que nouveau Conseiller municipal, j'ai fortement apprécié les explications « pédagogiques » pour expliquer aux néophytes, dont je fais partie, les contraintes de présentation d'un budget communal au regard de la loi et des directives.

Sur le fond, le groupe PDC se réjouit de ce budget légèrement excédentaire, tout en précisant les points suivants :

- Nous relevons avec plaisir que nous augmentons encore légèrement le fonds de réserve pour l'insuffisance de couverture de la CAP, ce qui relève d'une gestion prévoyante, c'est le cas de le dire, en raison de futures et probables charges imposées.
- Nous relevons une contraction de certaines dépenses par rapport aux précédents budgets et précisant que celles-ci ne se sont pas faites sur des tâches essentielles pour la collectivité ni sur le dos des collaborateurs.
- A ce propos, nous apprécions l'augmentation des charges de personnel, liée à l'engagement de nouveaux travailleurs sociaux hors murs et de nouveaux APM, ce qui répond à une demande autant de la population que de la majorité de notre Conseil municipal.

Pour terminer sur le contenu de ce budget, notre groupe tient à souligner que la ligne budgétaire concernant une subvention à l'association du Théâtrochamp de CHF 12'000,- n'a pas encore été validée par la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage. Nous souhaitons que ce montant ne soit libéré que lorsque cette commission aura enfin auditionné l'association et approuvé le montant définitif de la subvention plafonné aux CHF 12'000,- du budget.

Le groupe PDC approuvera le budget 2012 de la commune de Thônex, avec l'espoir que les rentrées fiscales en 2012 soient conformes aux prévisions, ce qui serait la conséquence d'une économie genevoise qui aura su rester forte, malgré une crise économique européenne importante.

Enfin, il ne faut pas se voiler la face, si le budget 2012 tend à l'équilibre financier, les années futures restent encore incertaines en raison des investissements importants que la Commune devra assumer lors de la réalisation des Communaux d'Ambilly et en raison des discussions sur la suppression de la taxe professionnelle ou le système de prélèvement des impôts communaux uniquement sur le lieu de résidence. Ces projets nous incitent à la gestion prudente mais efficace des deniers publics et nous remercions le Conseil administratif et l'Administration communale dans son entier de continuer à une saine gestion des finances communales qui permet de maintenir le centime additionnel à 44.



M. Knörr, Conseiller municipal, fait la déclaration suivante au nom du groupe UDC :

Avant de prendre position notre groupe aimerait se faire l'écho d'une fronde grandissante. D'une fissure devenue fracture, entre nous les élus et les citoyens. Dans le courrier des lecteurs d'un quotidien genevois, dans une lettre intitulée : « Une retraitée en colère », une brave grand-mère reprochait aux élus, tous partis confondus, une gestion déplorable des Finances, mais surtout elle nous rappelait que l'argent que nous dépensons n'est pas le nôtre.

Dans ce budget, figure une ligne de CHF 60'000,- francs pour un festival. L'idée est excellente et le dossier béton. Tous les partis ont logiquement soutenu ce projet qui sera certainement un succès. Oui mais vu de l'extérieur par le simple citoyen, CHF 60'000,-, c'est plus que le salaire annuel d'un serveur, d'une vendeuse. Alors, n'oublions pas que ce soir en votant notre budget il ne s'agit pas simplement de regarder passer des chiffres avec six zéro mais bien d'engager notre parole, notre responsabilité face aux citoyens.

Un budget équilibré est le résultat de nombreux calculs mais s'est surtout l'addition de deux éléments; compétence et politique :

- Dans la compétence aux travers de nos acquis et de nos expériences une petite part nous revient de droit à nous tous autour de cette table, Conseillers administratifs, Conseillères et Conseillers municipaux, mais cette compétence se retrouve surtout dans notre administration sans laquelle notre échafaudage s'écroulerait au premier vent. Nous remercions plus particulièrement notre Secrétaire général et ses adjoints.
- Dans la politique, il y a les opinions que nos électeurs nous ont chargé de défendre. Dans ce cadre le groupe UDC, constate que sans être la panacée, le budget 2012 correspond en partie à nos aspirations. Nous saluons avec entrain les lignes budgétaires qui permettront l'engagement de nouveaux agents de Police municipale et comme la politique est aussi affaire de pragmatisme et de concessions nous saluons aussi l'arrivée des crédits pour des nouveaux travailleurs sociaux hors-murs. Même si notre préférence va plutôt au discours :

« Monsieur je vous ai surpris à briser une vitre en lançant une pierre ». En tant qu'APM, il m'appartient de m'assurer que vous assumiez les conséquences de votre acte.

qu'au dialogue :

« Yo man joli tir ! T'as eu raison d'exprimer ton moi intérieur en brisant cette vitre. Passe ce soir au local qu'on en discute »

Le groupe UDC votera favorablement ce budget.

M. Dupraz, Conseiller municipal, fait la déclaration suivante :

Il y a deux ans, une motion du groupe socialistes-verts a été adoptée par la majorité de ce Conseil. Elle a abouti à faire de Thônex une « Cité de l'Energie », et je salue l'action politique du magistrat responsable, Pascal Uehlinger, qui n'a pas tardé à concrétiser cette motion.

Cependant, il ne faudrait pas que ce label en reste à des opérations de communications publiques. Dans le 2012, le Conseil administratif prévoit une facture globale de chauffage (mazout/gaz) en léger recul, mais une facture d'électricité en légère augmentation. Il serait logique, si Thônex veut réellement économiser l'énergie, que ces deux prévisions soient en recul.



Ceci dit, les factures sont une chose, la consommation d'énergie en est une autre : les prix varient et peuvent aboutir à des factures en hausse alors que la consommation de KW/h recule. C'est pourquoi il serait intéressant de disposer non seulement des coûts de l'énergie, mais aussi de l'évolution de la consommation.

J'aimerais souligner ici que l'énergie est « LE » grand défi qui se pose, déjà maintenant, à notre société. Son coût deviendra toujours plus élevé et les collectivités publiques, comme les entreprises et les particuliers, doivent s'y préparer. Le plus tôt sera le mieux.

- M. Uehlinger : je prends note de cette remarque et je reviendrai devant la commission de l'Urbanisme, Environnement & Développement durable, Agenda 21, n'ayant pas ces chiffres avec moi ce soir.

M. Loutan : je voudrais remercier M. Uehlinger pour la présentation « PowerPoint » qui nous a été faite et j'espère que certains tableaux seront mis sur le site de la commune car ils sont très intéressants et donnent des indications aux contribuables de la commune.

- M. Uehlinger : la présentation sera disponible sur le site de la Commune, hormis le tableau N°2 qui nous est remis par l'Etat de Genève avec une mention « confidentiel »

La parole n'étant plus demandée M. Philippe Noël, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70, al. 1 lettre b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- Vu le budget administratif pour l'année 2012 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 20 octobre 2011,
- Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 34'999'978,- aux charges et de CHF 35'151'608,- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 151'630,-
- Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2012 s'élève à 44 centimes,
- Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 7'760'000,- aux dépenses, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 7'760'000,-,



- Attendu que les investissements nets de CHF 7'760'000,- sont autofinancés par les amortissements économiques inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 5'645'315,- plus l'excédent de revenus présumé au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 151'630,- ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de CHF 1'963'055,-,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

d é c i d e

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2012 pour un montant de CHF 34'999'978,- aux charges et de CHF 35'151'608,- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 151'630,-
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2012 à 44 centimes.
3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2012 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune à 100 centimes.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2012 si nécessaire et jusqu'à concurrence de CHF 1'963'055,- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
5. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2012 les emprunts qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

Au vote :

- *Le taux du centime additionnel pour 2012 à 44cts :*
 - *accepté par 23 voix « pour », soit à l'unanimité*
- *Centimes additionnels impôts sur les chiens dû en 2012 à 100cts :*
 - *accepté par 20 voix « pour » et 3 abstentions, soit à la majorité*
- *Le Budget 2012 de Fonctionnement :*
 - *accepté par 23 voix « pour », soit à l'unanimité*
- *Autorisation au Conseil administratif d'emprunter ou de renouveler les emprunts :*
 - *accepté par 23 voix « pour », soit à l'unanimité*



M. Uehlinger : je vous remercie de votre confiance qui m'évite de faire voter des 12^{ème} provisionnels comme c'est le cas pour une commune voisine ! Je tiens également à remercier MM. Guex et Zeder car l'élaboration d'un budget communal est un gros travail. M. Zeder a pu terminer deux marathons le plus court était celui de la semaine dernière à New York et le plus long celui du budget de la Commune...

6. Demande d'un crédit de CHF 500'000,- à titre de dotation 2012 à la Fondation communale pour le logement. Discussion. Vote. (DA-11-23)

M. Claude Détruche, Président de la Fondation communale pour le logement : je désire remercier en premier lieu les membres de la Fondation pour le travail effectué lors de la précédente législature ainsi que le vice-président et la personne responsable du secrétariat administratif.

Comme à l'accoutumée à pareille époque il est demandé au Conseil municipal de voter cette participation financière ; celle-ci nous est particulièrement indispensable compte-tenu des projets actuellement en cours soit l'urbanisation du quartier Clair-Val et Miribel avec en toile de fond la participation active de la Fondation dans le projet des Communaux d'Ambilly.

C'est la raison pour laquelle je vous encourage à voter la participation demandée afin que la Fondation puisse continuer à jouer son rôle dans les projets immobiliers sur notre commune.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité,*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité*

La parole n'étant pas demandée M. Hans Rudolf Roth, 3^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que depuis sa fondation en 1984, la commune de Thônex verse un montant annuel à la Fondation communale pour le logement afin de l'aider à poursuivre son but, notamment par l'acquisition de biens immobiliers afin de mettre à disposition de la population thônésienne des logements à loyers abordables,
- Attendu qu'en date du 14 décembre 2009 le service de surveillance des communes a demandé que cette participation fasse l'objet d'une délibération annuelle en conformité avec les articles 30, alinéa 1 et 31 de la loi sur l'administration des communes (B6 05 01),



- Vu que le plan des investissements présenté dans le cadre du budget communal 2012 prévoit un versement de CHF 500'000,- à la Fondation communale pour le logement,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

d é c i d e

1. De verser, pour l'année 2012, une participation de CHF 500'000,- à la Fondation communale pour le logement.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif à la rubrique « prêts et participations permanentes ».
3. De ne pas amortir cette dépense vu la nature de celle-ci.

Au vote :

- *La délibération est acceptée par 22 voix « pour » et 1 abstention, soit à la majorité*

M. Loutan : je veux juste remercier ce Conseil d'accepter régulièrement ce crédit car la Fondation pour le logement à une attitude pointue sur le domaine de l'énergie, notamment dans le cadre du projet Clair-Val, ainsi que pour la gestion de l'eau et j'espère que cela va continuer dans ce sens.

Une pause est accordée à l'assemblée.

7. Désignation des Présidents, vice-présidents et suppléants pour les locaux de vote 2012. Discussion. Vote. (DA-11-24)

M. Decrey : le Conseil administratif n'a rien de particulier à dire car les partis se sont mis d'accord sur cette répartition.

La parole n'étant pas demandée M. Stephen Knörr, 2^{ème} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, concernant les nominations des présidents, vice-présidents et suppléants des bureaux de vote,
- Vu la proposition présentée par les diverses fractions politiques représentées au Conseil municipal pour la répartition de ces charges pour le bureau de vote de Thônex,

Le Conseil Municipal

d é c i d e



1. D'approuver la liste des candidats aux présidences, vice-présidences et suppléants du local de vote de Thônex, pour l'an 2012 qui se présente comme suit : (voir annexe).

Au vote :

- *La délibération est acceptée par 23 voix « pour », soit l'unanimité*

8. Nomination de cinq membres à la Fondation pour le logement de la commune de Thônex. Discussion. Vote. (DM-11-06).

M. Knörr : étant donné qu'il y a 6 partis représentés au Conseil municipal et qu'il y a 5 places au sein de la Fondation, le groupe UDC renonce à présenter une candidature.

Les personnes suivantes sont proposées :

- Pour le PLR : M. Jacques Béné
présenté par : M. Roth
- Pour le PS : M. Joseph Camuglia
présenté par : M. de Sainte-Marie
- Pour le VI-VE : M. Alain Dupraz
présenté par : M. Junet
- Pour le MCG M. Laurent Gonthier
présenté par : Mme Villette
- Pour le PDC : M. Denis Henry
présenté par : M. Arpidone

M. Roth : je souhaite que l'élection de ces personnes se fasse à titre individuel et non de manière globale.

Au vote :

- M. Jacques Béné
 - élu à l'unanimité
- M. Joseph Camuglia,
 - *non élu par 9 voix « pour », 10 voix « contre » et 4 abstentions*
- M. Alain Dupraz
 - élu à l'unanimité moins son abstention
- M. Laurent Gonthier
 - élu à l'unanimité
- M. Denis Henry
 - élu à l'unanimité



Suite à ces votes, M. de Sainte-Maire présente M. Enrico Castelli en remplacement de M. Joseph Camuglia pour le PS.

Au vote :

- M. Enrico Castelli
- élu à l'unanimité

La parole n'étant plus demandée M. Philippe Noël, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre t) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les statuts de la Fondation pour le logement de la commune de Thônex, adoptés par le Conseil de Fondation le 2 octobre 2007 et abrogés par ce même Conseil le 18 décembre 2007,
- Vu l'article 8 des statuts susmentionnés,
- Attendu que l'article 8, lettre b) stipule que le Conseil municipal doit élire cinq membres, dont au moins deux Conseillers municipaux pour la période allant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2015,

Le Conseil Municipal

d é c i d e

1. De nommer

- M. Jacques Béné
- M. Enrico Castelli
- M. Alain Dupraz
- M. Laurent Gonthier
- M. Denis Henry

Pour siéger au Conseil de la Fondation pour le logement de Thônex pour la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2015.

Au vote :

- *La délibération est acceptée par 23 voix « pour », soit l'unanimité*



9. Nomination de six membres à la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex.
Discussion. Vote. (DM-11-07)

Les personnes suivantes sont proposées :

- Pour le PLR : M. Hans Rudolf Roth
présenté par : M. Nicolet
- Pour le PS : Mme Fidelina Gomes Dias Aguigah
présenté par : M. de Sainte-Marie
- Pour le VI-VE : M. Willy Corthay
présenté par : M. Junet
- Pour le MCG M. Laurent Gonthier
présenté par : Mme Villette
- Pour l'UDC : M. Stephen Knörr
présenté par : M. Chablais
- Pour le PDC : Mme Jacqueline Tomasini
présenté par : M. Arpidone

La parole n'étant pas demandée, M. Hans Rudolf Roth, 3^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre t) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les statuts de la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex, adopté par le Conseil de Fondation le 7 septembre 2009,
- Vu l'article 11 des statuts susmentionnés,
- Attendu que le Conseil municipal doit élire autant de membres qu'il y a de partis politiques siégeant au Conseil municipal de Thônex, soit six membres pour la période allant du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2015,

Le Conseil Municipal

d é c i d e

1. De nommer :

- M. Hans Rudolf Roth, pour le PLR
- M. Willy Corthay, pour le groupe VI-VE
- Mme Jacqueline Tomasini, pour le groupe PDC
- Mme Fidelina Gomes Dias Aguigah, pour le groupe Socialiste
- M. Laurent Gonthier, pour le MCG
- M. Stephen Knörr, pour groupe UDC

Pour siéger au Conseil de la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex pour la période allant du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2015.

Au vote :

- *La délibération est acceptée par 22 voix « pour » et 1 abstention, soit à la majorité*

10. Nomination d'un membre du Conseil municipal au Comité des fêtes en remplacement de Mme Martine Glauser, démissionnaire. Discussion. Vote.
(RM-11-03).

La discussion est ouverte :

M. Knörr : le groupe UDC désire que ce vote se fasse au bulletin secret.

M. Calame : le groupe PDC propose la candidature de M. Andrew Arpidone

Il est procédé au vote à bulletin secret :

Au vote :

- *Après dépouillement des bulletins, M. Andres Arpidone est élu par 12 voix « pour », 9 voix « contre » et 4 abstentions. S'agissant d'une élection le Président a pris part au vote.*

La parole n'étant plus demandée M. Stephen Knörr, 2^{ème} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de résolution :

R é s o l u t i o n

- Vu la résolution prise par le Conseil municipal lors de sa séance du 10 mai 2011, décidant de renommer le Comité d'activités culturelles et des fêtes de Thônex en « *Comité des fêtes de la Culture et du Jumelage de Thônex* »
- Attendu que deux membres de la commission Culture, Loisirs & Jumelage doivent être nommés pour siéger au sein du « *Comité des fêtes de la Culture et du Jumelage de Thônex* »
- Vu la démission de Mme Martine Glauser du Conseil municipal et que celle-ci avait été nommée parmi les deux membres de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage
- Attendu qu'il convient donc de la remplacer,

Le Conseil municipal

d é c i d e

1. De nommer M. Andrew Arpidone, membre de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage au « *Comité des fêtes de la Culture et du Jumelage de Thônex* » en remplacement de Mme Martine Glauser, démissionnaire.



11. Centre Sportif Sous-Moulin

11.1. Demande d'un crédit de CHF 110'000,- en vue du renouvellement de l'éclairage sportif terrain A – DT-129. Discussion. Vote. (DA-11-25).

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Sports : cette demande deviendra exécutoire lorsque les deux autres communes chênoises auront voté ce crédit. Le Conseil Intercommunal a voté ce crédit à l'unanimité.

Ces deux demandes de crédit font suite à une analyse de l'état des installations du Centre Sportif Sous-Moulin et certaines priorités ont été données lors de l'établissement du plan quadriennal d'investissement.

En ce qui concerne l'éclairage qui, à ce jour, ne peut plus assurer le bon déroulement des matches avec en plus un grand gaspillage d'énergie et des problèmes liés à la sécurité des collaborateurs du CSSM lors d'interventions en haut des mâts.

Pour le terrain synthétique ceux qui ont l'habitude de se rendre au stade des Trois-Chêne ont pu se rendre compte que celui-ci n'est plus du tout en état et qu'il est nécessaire de le remplacer. Ce terrain est fortement utilisé par les juniors du club et fait également office d'une surface de foot pour tous. Nous avons fait un choix privilégiant la longévité de ce type de revêtement.

M. Alain Dupraz, Président de la commission des Sports, Sécurité, Police & Militaire donne lecture du rapport de la séance du 4 octobre 2011 :

Concernant les demandes de travaux à réaliser au CSSM, la commission a donné un préavis positif sur les deux projets suivants :

- *Renouvellement du gazon synthétique du terrain de football C*
- *Renouvellement de l'éclairage du terrain de football A*

En outre, il a été évoqué les projets de démolition-reconstruction des tribunes et des vestiaires du terrain A, qui seraient à réaliser dans les années à venir.

La discussion est ouverte :

M. Noël : en qualité de membre du bureau du Conseil intercommunal je tiens à dire que je soutiens pleinement les propos de M. Détruche sur la nécessité de réaliser ces travaux qui ont été acceptés à l'unanimité du Conseil intercommunal.

Mme Tomasini fait la déclaration suivante au nom du groupe PDC :

Le remplacement des mâts et des luminaires du terrain de foot « A » qui actuellement sont dans un état déplorable, au point que les matches en soirée doivent être refusés l'éclairage n'étant plus garanti, n'est pas un luxe mais une nécessité.



De ce fait le groupe PDC votera comme le Conseil intercommunal et la commission des Sports, Sécurité, Police & Militaire pour le remplacement de l'éclairage du terrain de foot « A » tel que proposé et pour le crédit de CHF 110'000,- demandé.

Etant donné l'état d'usure du terrain « C », revêtement synthétique première génération datant de 1995, qui a été mis à grande contribution vu le manque de terrains de foot, où les jeunes ont actuellement l'interdiction d'y évoluer afin d'éviter tout risque d'accident, le PDC ne peut qu'accepter son remplacement par un revêtement alliant grande qualité technique et longévité.

Le groupe PDC votera donc pour le revêtement tel que proposé et pour un montant de CHF 237'000,-.

M. Gautier : vu les déclarations qui se font, je propose que l'on traite les deux sujets en même temps afin de gagner du temps.

M. Loutan : je relève que ce nouvel éclairage semble tenir compte de la protection des riverains ce qui est très important et je remercie les personnes qui ont étudié ce projet, de même la consommation d'électricité devrait considérablement baisser si j'ai bien lu les documents ceci est très bien par rapport à notre label « Cité de l'énergie ».

M. Roth, fait la déclaration suivante au nom du PLR :

Le Conseil intercommunal du Centre sportif Sous-Moulin a, lors de sa séance du 19 octobre 2011, voté le renouvellement de l'éclairage du terrain principal du stade des Trois-Chêne à l'unanimité, pour la somme globale de CHF 330'000,- après avoir pris connaissance du mauvais état des mats et de toute la câblerie électrique, installation par ailleurs complètement caduque.

La nouvelle installation évitera une pollution lumineuse du voisinage, garantira un fonctionnement impeccable et facilitera l'entretien.

La Ville de Thônex supporte $\frac{1}{3}$ des coûts, soit CHF 110'000,-. Le groupe PLR votera ce crédit.

Lors de la même séance du 19 octobre 2011, le Conseil Intercommunal a également approuvé à l'unanimité le renouvellement du terrain synthétique C par un revêtement de grande qualité et assurant une bonne longévité.

Le gazon Réalsport Desso iDNA 40/18 choisi parmi 6 produits émane d'un appel d'offres et coûte CHF 711'000,-.

La Ville de Thônex contribue à raison de CHF 237'000 ($\frac{1}{3}$) à cette réalisation devenue indispensable du fait d'un terrain devenu impropre à une véritable utilisation sportive (terrain de la 1^{ère} génération qui est devenu beaucoup trop dur après 16 années d'utilisation). Le groupe PLR votera également ce crédit.



La parole n'étant plus demandée, M. Philippe Noël, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que les mâts, les luminaires et toute la filerie du terrain principal du stade des « Trois Chêne » sont en très mauvais état et complètement caducs ces derniers doivent être remplacés,
- Vu le rapport du bureau Scherler, ingénieurs-conseils concernant la rénovation de l'éclairage du terrain principal du stade des « Trois Chêne »,
- Vu le dossier technique DT-129 intitulé « renouvellement de l'éclairage sportif terrain A » accepté par le Conseil Intercommunal dans sa séance du 20 octobre 2011,
- Sur proposition du Conseiller administratif,

Le Conseil Municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 110'000,- ($\frac{1}{3}$ de CHF 330'000,-) en vue de procéder au renouvellement de l'éclairage sportif du terrain A.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 110'000,- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2013 à 2022.
4. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg.

Au vote :

- *La délibération est acceptée par 23 voix « pour », soit à l'unanimité.*



11.2. Demande d'un crédit de CHF 237'000,- en vue du renouvellement du gazon synthétique du terrain C – DT-75. Discussion. Vote. (DA-11-26)

Déclarations et rapports de commissions voir point 1.1.

La parole n'étant pas demandée, M. Hans Rudolf Roth, 3^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que l'actuel terrain C, synthétique de la première génération, construit en 1995 est complètement usé et trop dur ce qui fait que les jeunes ont l'interdiction d'y évoluer, il est donc absolument nécessaire de remplacer ce revêtement vu le manque de terrains de football disponibles au CSSM,
- Vu la solution proposée par la société REALSPORT pour un revêtement de grande qualité technique assurant une longévité,
- Vu le dossier technique DT-75 intitulé « renouvellement terrain C, gazon synthétique » accepté par le Conseil Intercommunal dans sa séance du 20 octobre 2011,
- Sur proposition du Conseiller administratif,

Le Conseil Municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 237'000,- ($\frac{1}{3}$ de CHF 711'000,-) en vue de procéder au renouvellement du gazon synthétique du terrain C.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 237'000,- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2013 à 2022.
4. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg.

Au vote :

- *La délibération est acceptée par 23 voix « pour », soit à l'unanimité.*



12. Projets de délibération

Aucun projet n'a été déposé dans le délai légal.

13. Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe Vivre à Thônex – Les Verts (VI-VE) intitulé : « Pour favoriser un urbanisme harmonieux à Thônex ». Discussion. Vote. (MM-11-04)

M. Loutan, signataire, donne lecture du projet :

Exposé des motifs :

Notre commune est confrontée à une pression urbanistique importante. Outre les Communaux d'Ambilly dont on parle depuis longtemps, d'autres réalisations sont en cours ou en projet. Il y a six ans, le Conseil municipal avait adopté des « principes d'aménagement » concernant les Communaux d'Ambilly. Nous vous proposons aujourd'hui de reprendre ces principes et de les étendre à tout projet urbanistique. Cela devrait favoriser l'harmonie générale de notre ville et de la vie communale. S'agissant de généraliser des principes décidés en 2005 dans un cas spécifique, nous vous proposons de renvoyer cette motion en commission de l'urbanisme, qui pourra l'examiner de près et en retenir tous les éléments que l'on peut généraliser et appliquer à toute la commune.

Motion :

Considérant :

- La délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal le 22 février 2005 concernant les principes d'aménagement des Communaux d'Ambilly ;
- L'émergence de plusieurs projets urbanistiques à réaliser dans un avenir plus ou moins rapproché ;
- L'importance de construire des bâtiments qui soient le plus possible conformes à l'esthétique, l'écologie, le développement durable et qui renforcent le désir des habitants de se reconnaître dans leur environnement et leur besoin d'y trouver des signes d'appartenance à une communauté humaine ;

Le Conseil municipal demande à la commission de l'Urbanisme :

- De relire les principes d'aménagement adoptés à l'unanimité le 22 février 2005 concernant les Communaux d'Ambilly ;
- De les examiner dans l'optique de les généraliser sur toute la commune ;
- De soumettre ces principes revus et corrigés au Conseil municipal en vue de leur application à tout projet futur d'urbanisation.

La discussion est ouverte :

M. de Sainte-Marie : le groupe socialiste soutiendra cette motion. Notamment par le simple fait qu'elle ouvre à la réflexion sur ce que nous voulons à Thônex comme développement, en matière d'habitat. Aujourd'hui nous allons connaître un développement sur l'ensemble de l'arc lémanique. Le Canton et les communes seront touchés et il est important d'avoir une réflexion sur les grandes lignes et les principes que nous désirons. Le groupe socialiste vous invite à accepter cette motion d'autant plus qu'elle prévoit le renvoi en commission qui permettra d'avoir une réflexion.



M. Kilcher fait la déclaration suivante au nom du groupe PLR :

Le groupe PLR soutiendra le renvoi en commission de ladite motion. Néanmoins nous laissons aux commissaires le soin de prendre en considération les aspects suivants :

La commune de Thônex applique déjà les principes dits de « la boussole de Berne », soit une liste détaillée de critères qui sont vérifiés lors d'élaboration de projet urbanistique sur la Commune.

Or, les principes d'aménagement des Communaux d'Ambilly de 2005 reflètent le souhait de la majorité de l'époque ; ils s'inscrivaient à un moment donné, sur un lieu défini dans un contexte particulier pour contrer le bétonnage massif, sans concession et sans concertation voulu par le Conseiller d'Etat socialiste de l'époque.

Il ne faudra donc pas que cette liste de principes s'additionne à ceux de la Boussole de Berne, déjà en place. Car une addition serait ici synonyme de lourdeur, acceptées pour nos mandataires (dont nous payons les mandats) et subies par notre service technique dont les heures attribuées à cet exercice ne le seront pas à d'autres projets). Le bon sens doit avant tout primer.

Quant au souhait émis par les motionnaires, de voir ces principes être établis pour tout projet futur d'urbanisation, nous attendrons aussi de la part de la commission de définir plus clairement ce vœu.

Le PLR soutient un développement urbanistique intelligent de Thônex (d'où la mise en place de la boussole de Berne) mais refuse énergiquement une addition successive de critères d'analyse selon les modes du moment. Nous ne voulons pas de surenchère administrative, de mille-feuilles bureaucratique pour donner plus dans « la bonne conscience politique » que dans l'action réellement durable.

M. Arpidone fait la déclaration suivante au nom du groupe PDC :

Malgré le sentiment que ce projet de motion a été faite à la « va-que-je-te-pousse » et ait quelques relents de naphtaline, il n'en reste pas moins que l'intention voulue par ce texte est louable.

En effet, dans le but de ne pas faire ressembler notre Commune à un indigeste patchwork, il nous faut nous pencher sur une vision globale du futur Thônex, afin d'obtenir un rendu globalement cohérent.

Toutefois, à la lecture de cet inventaire à la Prévert de principes d'aménagement du périmètre des Communaux d'Ambilly qui a été constitué il y a presque 7 ans de cela, il nous semble important d'apporter quelques précisions.

La commission à laquelle les auteurs ont eu, pour une fois, la prudence de demander le renvoi de leur projet de motion, devra faire un travail de fonds important. Nous devons déboucher sur une liste suffisamment précise pour que ce travail ne soit pas vain, mais suffisamment générale, pour ne pas se « mettre une balle dans le pied » et que l'on ne puisse ainsi plus planter un clou sur la Commune.

La liste de contraintes mentionnées dans l'extrait du procès-verbal du Conseil municipal du 22 février 2005, est très typée Communaux d'Ambilly et ne peut en l'état servir de base à tout projet d'urbanisation sur la Commune. Nous l'avons vu dernièrement lors de la présentation du projet de Plan directeur cantonal 2030, chaque projet d'urbanisation répond à ses propres contraintes et ne peut fait l'objet d'une simple grille standardisée d'objectifs sans lien direct avec le lieu concerné.



Nous proposons ainsi d'amender cette motion et ainsi de remplacer le point numéro 2 respectivement : « de les examiner dans l'optique de les généraliser sur toute la commune » par : « d'établir sur ce modèle, une liste d'axes prioritaires applicables à tout nouveau projet d'urbanisation sur la Commune de Thônex ».

Le PDC votera ce projet de motion ainsi amendé et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, à en faire de même.

M. Knörr fait la déclaration suivante au nom du groupe UDC :

Ce projet de motion n'est pas mauvais en soi. L'idée de réchauffer des arguments cohérents afin de les appliquer pour d'autres situations est un art tout politique que reconnaissons le, nous pratiquons tous, mais est-ce réalisable dans le cas de cette motion ?

En effet, la délibération à laquelle fait référence cette motion a été prise dans un contexte bien particulier, dans un but précis. Les arguments et propositions qu'elle avançait étaient en quelque sorte les pierres d'un mur d'Hadrien que la commune de Thônex se devait de dresser afin de dénoncer les velléités d'un canton, au comportement dictatorial, son hypocrisie et sa façon peu démocratique de se moquer de la « vox populi ». Et encore, ce soir, nous ne citons pas là tous les termes forts peu élogieux figurant dans le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 février 2005.

Ce que notre Commune a traversé lors de la législature 2007-2011 nous prouve que le Canton s'il n'a pas de constance dans l'effort l'a dans sa façon de négocier avec les communes. Cependant, un jour peut-être, ne travaillerons-nous plus avec des adversaires mais avec des partenaires, qui voudront Genève canton Suisse et pas Genève mégapole de la banlieue lyonnaise.

Ce jour-là des conditions trop restrictives, un carcan trop rigide seront des entraves aux dialogues. C'est pourquoi, il vous faut élaguer, tailler, trancher. L'UDC soutient le renvoi en commission de l'Urbanisme, Environnement & Développement durable, Agenda 21 où nous pourrons jouer du sécateur.

Mme Jaquet : j'aimerais juste réagir sur l'amendement proposé par le PDC. Il semble que, selon les déclarations que l'on vient d'entendre, tout le monde est d'accord de renvoyer cette motion en commission. Je ne vois donc pas l'utilité d'amender ce texte qui sera discuté en commission et qui mènera à une prise de position écrite.

M. Loutan : je remercie le Conseil municipal de l'accueil qu'il donne à cette motion. Il est clair que la liste des Communaux d'Ambilly est inapplicable pour l'ensemble du projet c'est pour cela que l'on parle de relier les principes revus et corrigés. La proposition faite par le PDC semble mieux formulée que la nôtre. Maintenant, que l'on accepte ou pas l'essentiel du travail se fera en commission comme l'a mentionné Mme Jaquet.

M. Arpidone : nous maintenons notre amendement car il ne s'agit pas d'empiéter sur le futur travail de la commission mais de préciser sa mission et de lui laisser plus de liberté.

Au vote :

- *La proposition d'amendement du PDC est acceptée par 4 voix « pour », 3 voix « contre » et 17 abstentions, le Président ayant dû voter.*

M o t i o n

Considérant :

- La délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal le 22 février 2005 concernant les principes d'aménagement des Communaux d'Ambilly,
- L'émergence de plusieurs projets urbanistiques à réaliser dans un avenir plus ou moins rapproché,
- L'importance de construire des bâtiments qui soient le plus possible conformes à l'esthétique, l'écologie, le développement durable et qui renforcent le désir des habitants de se reconnaître dans leur environnement et leur besoin d'y trouver des signes d'appartenance à une communauté humaine,

Le Conseil Municipal

d e m a n d e

1. A la commission de l'Urbanisme, Environnement & Développement durable, Agenda 21 de relire les principes d'aménagement adoptés à l'unanimité le 22 février 2005 concernant les Communaux d'Ambilly.
2. D'établir sur ce modèle, une liste d'axes prioritaires applicables à tout nouveau projet d'urbanisation sur la commune de Thônex.
3. De soumettre ces principes revus et corrigés au Conseil municipal en vue de leur application à tout projet futur d'urbanisation.

Au vote :

- *La motion est acceptée par 23 voix « pour », soit à l'unanimité*

14. Propositions du Conseil administratif

M. Philippe Decrey, Maire : le Conseil administratif n'a pas de proposition.

15. Questions écrites :15.1. Déposée par les groupes VI-VE, MCG, UDC et le parti Socialiste, concernant la compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex (28 juin 2011)

M. Castelli, Président, informe que ce point est toujours en procédure et que la réponse vous sera donnée dès que les Tribunaux se seront prononcés.



15.2. Mme Gomes Dias Aguigah, Conseillère municipale, concernant l'éclairage public :

Est-ce que les personnes autour de cette table ont eu l'occasion un soir de prendre le chemin école Marcelly donnant sur la promenade des Oiseaux ?

Je vous en parle parce que j'ai eu l'occasion d'emprunter ce chemin, et je peux vous assurer que c'est l'obscurité complète. Sans pour autant oublier des inquiétudes de la part des gymnastes, comme aussi certains parents se rendant à la piscine par ce chemin.

Vous savez comme moi que l'obscurité dans une commune comme la nôtre peut avoir des conséquences délétères.

Alors ma question s'adresse à M. Claude Détruche Conseil administratif délégué aux Sports, Sécurité, Police Militaire Si vous avez pensé à un changement d'installation pour un éclairage plus sécurisé avec mode économique à savoir (détection et réglage de la lumière) pour le bien et sécurité des citoyens. Je vous remercie aux noms de ces personnes.

15.3. M. Frédéric Binder, Conseiller municipal, concernant le 107 rue de Genève :

Messieurs les Conseillers administratifs,

Au moment de m'adresser à vous, j'hésite : n'aurais-je pas mieux fait de m'adresser au journal « Le Matin » ou, mieux encore à « Léman bleu » ?

Non on ne dérange pas ces 2 médias de référence pour les broutilles dont je vais vous entretenir. Aussi, en violation avec les mœurs politiques en vigueur dans ce Conseil municipal, j'ai choisi de vous parler directement, par le mode désuet d'une question.

Le samedi 8 octobre, place Graveson, les représentants des partis politiques présents ont été approchés par un habitant du 107 rue de Genève. Cet homme voulait nous montrer le quotidien des habitants de son immeuble.

Voici ce que cet homme m'a dit :

- L'entrée de l'immeuble est occupée quotidiennement par un certain nombre d'individus qui boivent, fument, se droguent. Ils bloquent l'entrée, souillent les lieux, font du bruit jusque tard dans la nuit. Les habitants sont terrorisés, en particulier les familles et les personnes âgées. Cela dure depuis bientôt deux ans.

Voici ce que j'ai pu observer ce jour là :

- l'entrée de l'immeuble était effectivement jonchée de déchets alimentaires (bouteilles en PET vides, paquets de chips vides, etc.)
- les marches d'escalier collaient aux pieds et sentaient l'urine - fort.



Depuis, je passe régulièrement devant le 107 rue de Genève. Je dois dire que si je n'ai jamais vu d'attroupement particulier, l'entrée du 107 rue de Genève semble attirer tout particulièrement à elle les déchets et autres verres brisés.

Mes questions sont les suivantes :

1. Le Conseil administratif est-il au courant de cet état de fait ?
2. Si oui qu'a-t-il fait ?
3. Si non, que compte-t-il le faire ?

Merci de votre attention.

16. Propositions individuelles et questions

16.1. Canalisation secteur avenue de Thônex

M. Dupraz : il y a quelques jours l'avenue de Thônex a été obstruée par une conduite d'eau qui avait sauté près du Clos des Ecornaches. Cette année, c'est la deuxième fois que cela arrive dans ce secteur. Selon un de mes voisins ce n'est pas fini. Nous commençons donc à nous inquiéter dans le quartier. Si le réseau est tellement vieux et usé ne devrait-on pas songer à le remplacer ?

- M. Détruche : cette conduite est malheureusement en très mauvais état et des travaux sont prévus tout prochainement par les SIG pour remplacer la colonne complète.

16.2. Crise sapeurs-pompiers

M. Dupraz : il est étonnant de voir le Conseil administratif s'offusquer chaque fois qu'un média parle de la vie politique communale sans caresser les autorités dans le sens du poil.

Je rappelle que la liberté de la presse et celle d'expression existent dans ce pays et c'est heureux.

Quant à votre serviteur, journaliste de son état, c'est évidemment lui qui est visé par le discours du Conseil administratif. Comme « s'il » n'avait que des amis et des petits copains dans la profession, ce qui est très loin d'être le cas. Comme j'ai l'habitude d'entendre, de lire tout et n'importe quoi sur ma personne je laisserai au Conseil administratif la responsabilité de ses propos, je n'en rajouterai pas.

16.3. Alliance internationale pour la récupération de l'eau de pluie

M. Loutan : je voudrais remercier le Conseil administratif d'avoir accepté de verser CHF 1'000,- à l'Alliance internationale pour la récupération de l'eau de pluie, une des seules eaux propres à disposition dans le Tiers monde. J'avais demandé, il y a quelques années, que l'on devienne gratuitement membre de cette association. Cette proposition n'avait pas été acceptée car une partie des statuts étaient rédigés en anglais. Ces CHF 1'000,- veulent-ils dire que nous devenons membre de soutien de cette association ce qui est un encouragement moral à une telle organisation ou le Conseil administratif pense-t-il proposer à notre Conseil municipal de devenir membre ?



- M. Decrey : il ne faut pas remercier le Conseil administratif mais la commission Sociale car c'est elle qui a pris l'initiative d'allouer cette somme.

16.4. Route d'Ambilly

M. Knörr : il y a, à nouveau, des travaux sur cette route. S'agit-il d'entretiens courants ou de nouvelles modifications apportées aux ralentisseurs ?

- M. Decrey : nous avons dû effectuer des travaux car certains pavés devaient être remplacés. Il y a d'ailleurs eu un accident avec un cycliste à cause de ces pavés manquants. Il y a été décidé d'enlever ces pavés et de les remplacer par du bitume.

16.5. Jumelage

M. Knörr : la vache est-elle bien arrivée à Graveson ?

- M. Decrey : oui elle bien arrivée !

16.6. Fonctionnement des commissions

M. Arpidone : le 12 octobre dernier nous avons eu une commission lors de laquelle des personnes devaient être auditionnées mais, celles-ci ne se sont pas présentées. Ce point aurait dû être retiré de l'ordre du jour. Or, par trois fois le PDC a dû demander à ce que l'on vote sur le retrait de ce point.

Nous aimerions que, dès à présent, si une telle situation devait se reproduire le Président de la commission quelle qu'elle soit prenne ses responsabilités et procède à l'annulation pure et simple du point de l'ordre du jour.

16.7. Pavillon Mousse – école de l'ARC

M. Junet : j'aimerais remercier MM. Détruche et Uehlinger d'avoir organisé la visite de l'école de l'ARC jeudi dernier. Cette visite était très intéressante et cela nous a permis de rencontrer des personnes qui œuvrent sur notre Commune. Nous aurons très certainement l'occasion d'en reparler pendant la législature, notamment sur le sujet de l'avenir à long terme du Pavillon Mousse. Je ne peux que vous inciter à organiser d'autres visites de ce type.

- M. Decrey : je n'ai pas pu me rendre à cette visite car j'étais pris par une autre obligation mais je remercie les Conseillers municipaux qui ont pris part à cette visite.

Le seul regret du Conseil administratif, est dû au fait que cette visite était surtout destinée aux nouveaux Conseillers municipaux, les anciens avaient déjà eu l'occasion de découvrir cette école. Malheureusement, nous avons constaté que peu de nouveaux élus ont répondu à cette invitation.

Mme Dietrich : je voulais justement m'excuser. Je n'ai pu prendre part à cette visite car j'ai été victime d'un malaise.



M. Noël : pour ma part, j'ai tout de suite répondu par écrit que je ne pouvais pas me libérer.

Mme Gomes Dias Aguigah : quant à moi je n'avais pas pu venir la première fois et j'ai été heureuse de pouvoir y participer cette fois-ci.

M. Castelli, Président : avant de lever la séance j'aimerais remercier mes collègues du Bureau qui ont eu un important travail de lecture de projet de délibération et de calcul de voix lors des votes de ce soir, étant donné que deux membres du Bureau étaient excusés.

La séance est levée à 23h.

Le Président

Le Secrétaire

M. Enrico Castelli

M. Philippe Guex

Annexe : Présentation « Power Point » du budget 2012



Récapitulation du budget 2012

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

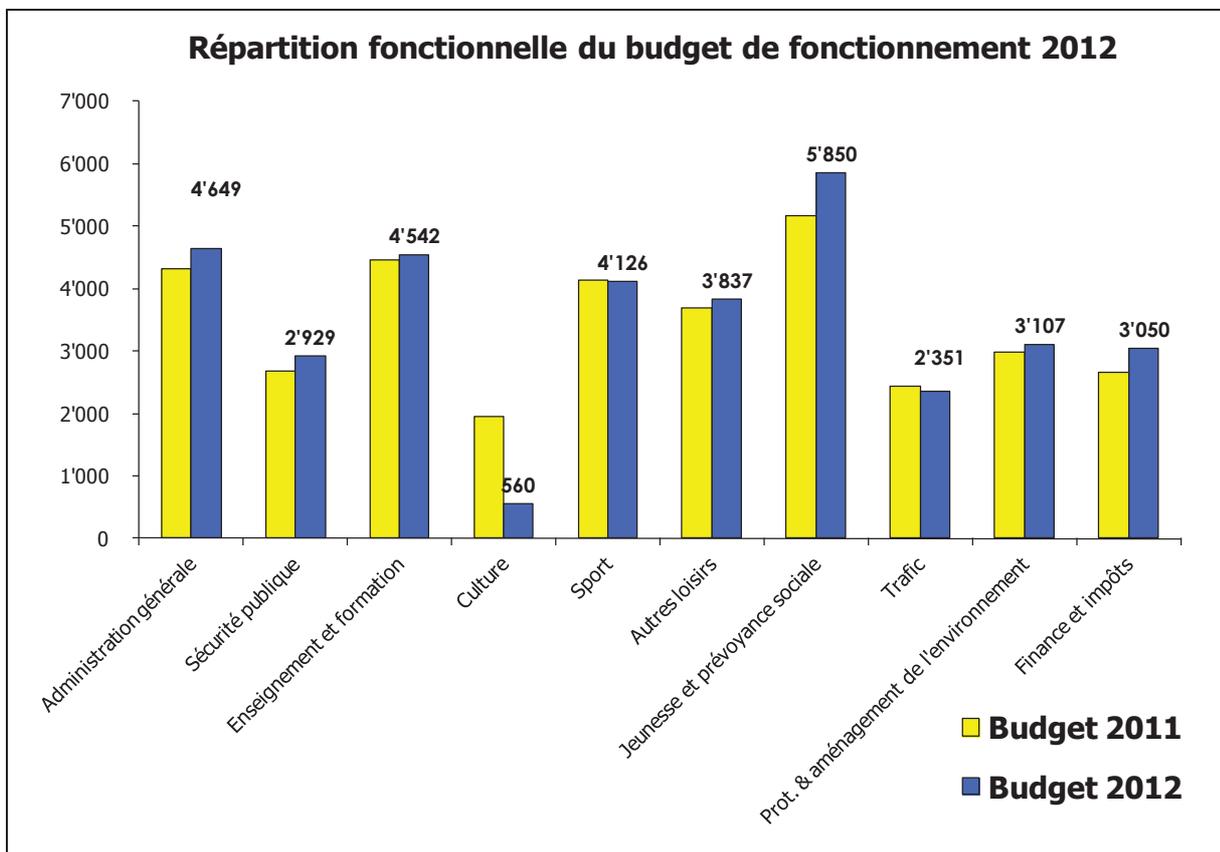
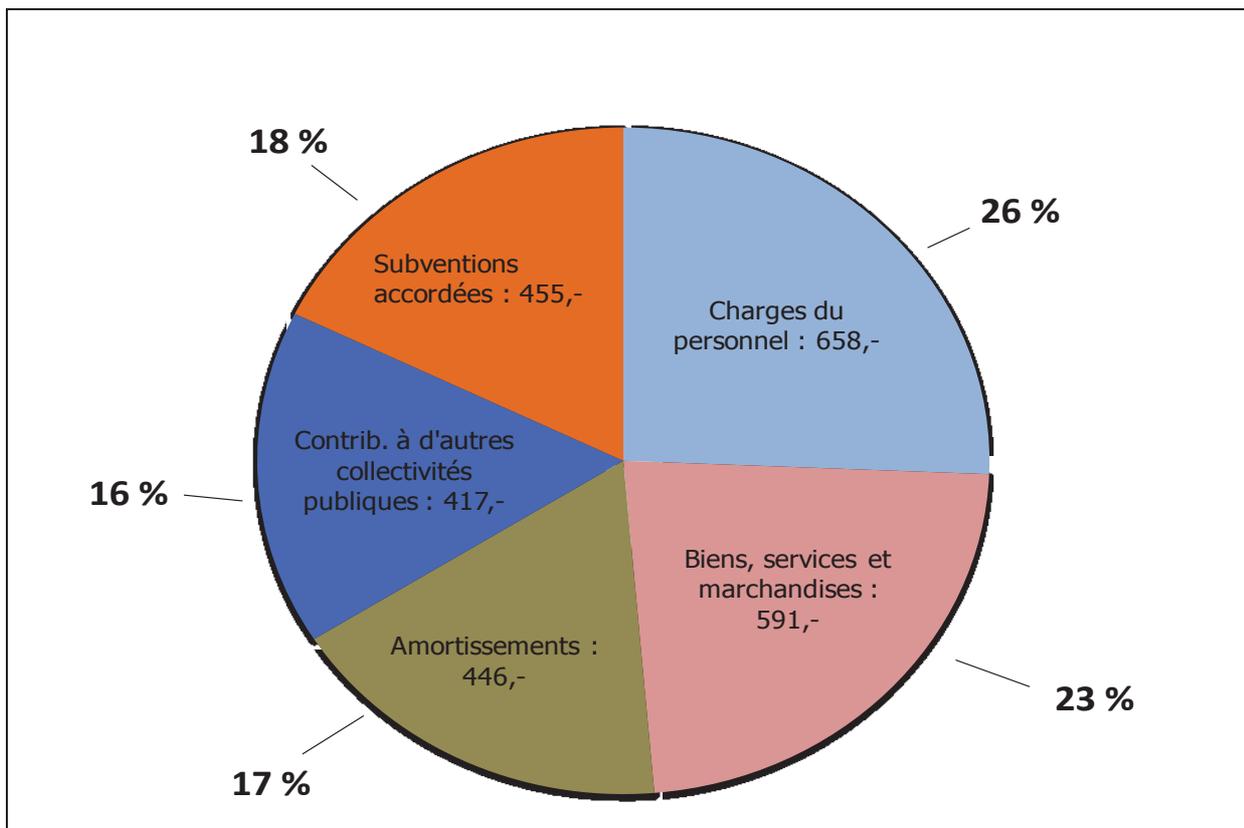
	Comptes 2010	Budget 2011	Budget 2012	Evolution entre les budgets 2011/2012
Charges	34'532'274.80	34'489'128.00	34'999'978.00	+ 510'850.00
Revenus	35'834'538.98	34'011'776.00	35'151'608.00	+ 1'139'832.00
Excédent de revenus	1'302'264.18		151'630.00	+ 628'982.00
Excédent de charges		477'352.00		

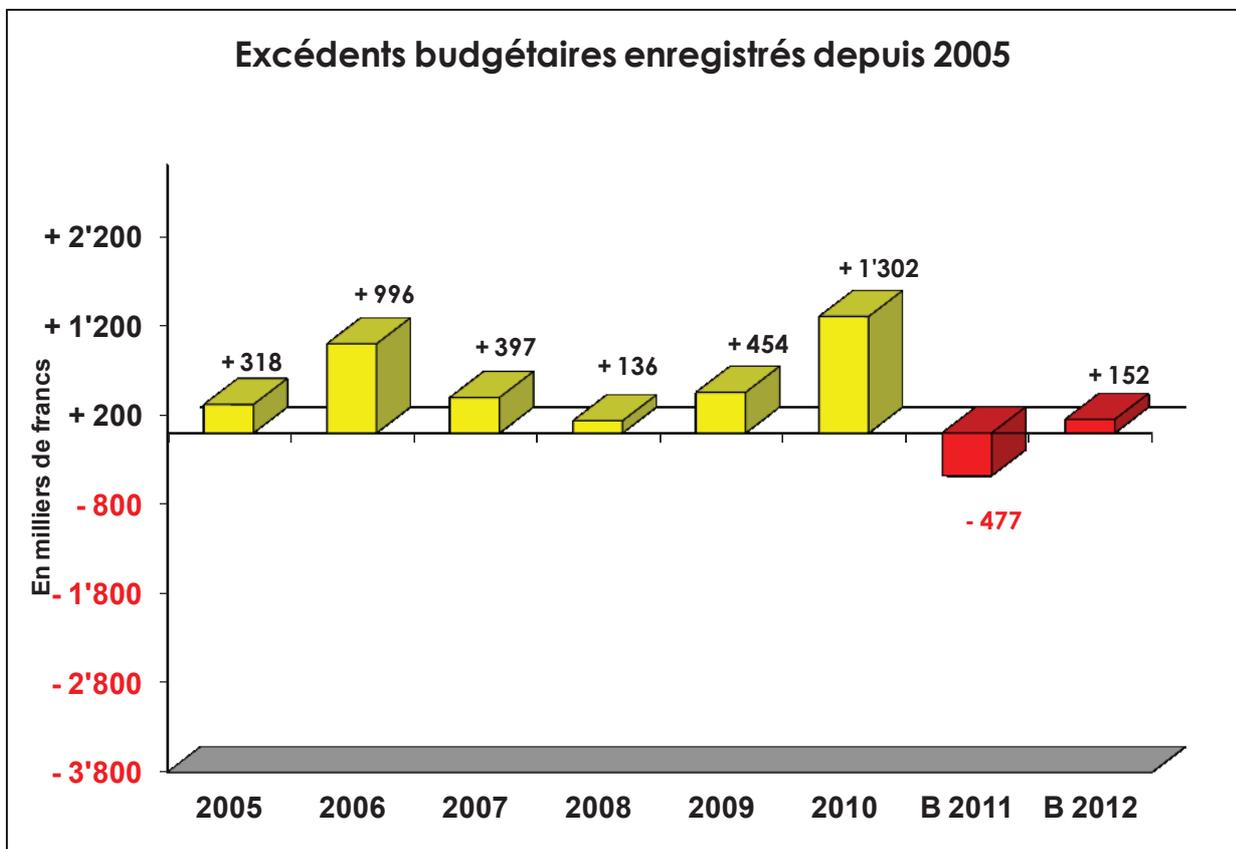
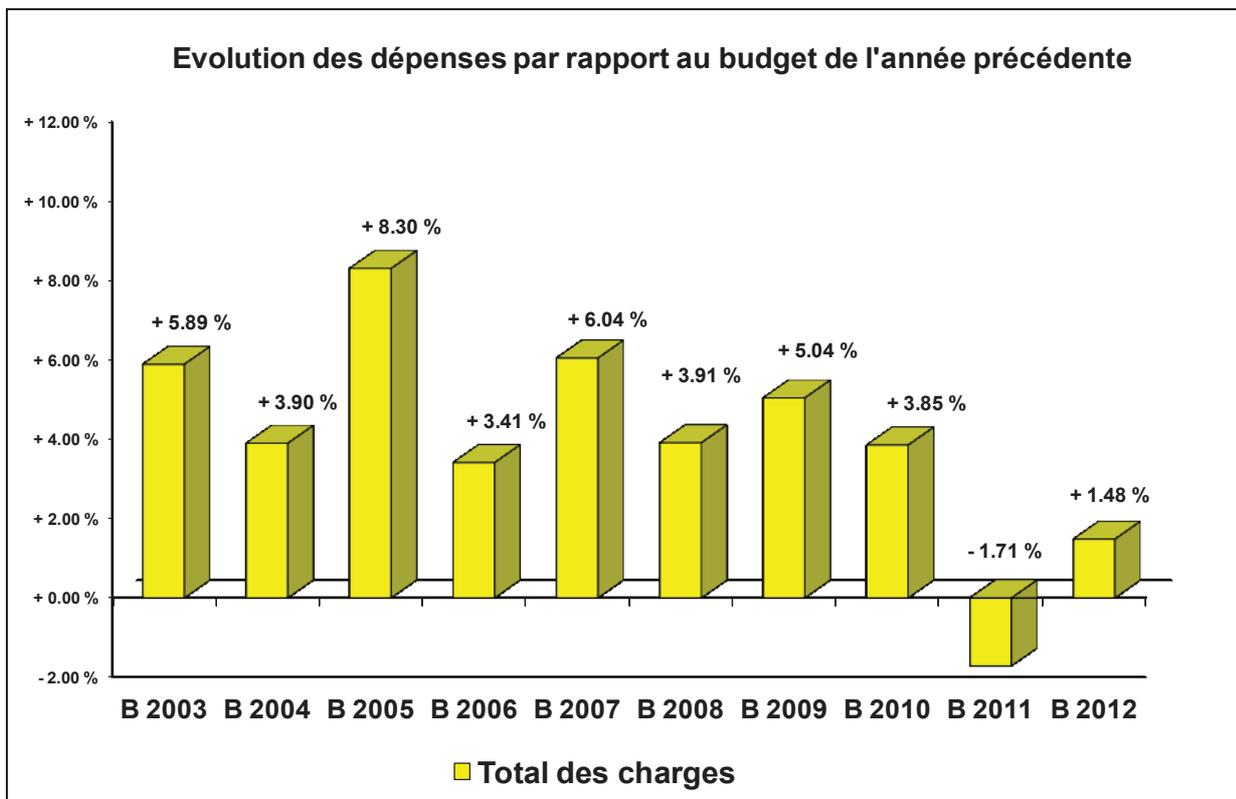
COMPTE DES INVESTISSEMENTS

	Comptes 2010	Budget 2011	Budget 2012	Evolution entre les budgets 2011/2012
Dépenses	15'807'009.55	23'128'300.00	10'402'000.00	- 12'726'300.00
Recettes	235'556.45	0.00	2'642'000.00	+ 2'642'000.00
Investissements nets	15'571'453.10	23'128'300.00	7'760'000.00	- 15'368'300.00

Classification des recettes de fonctionnement

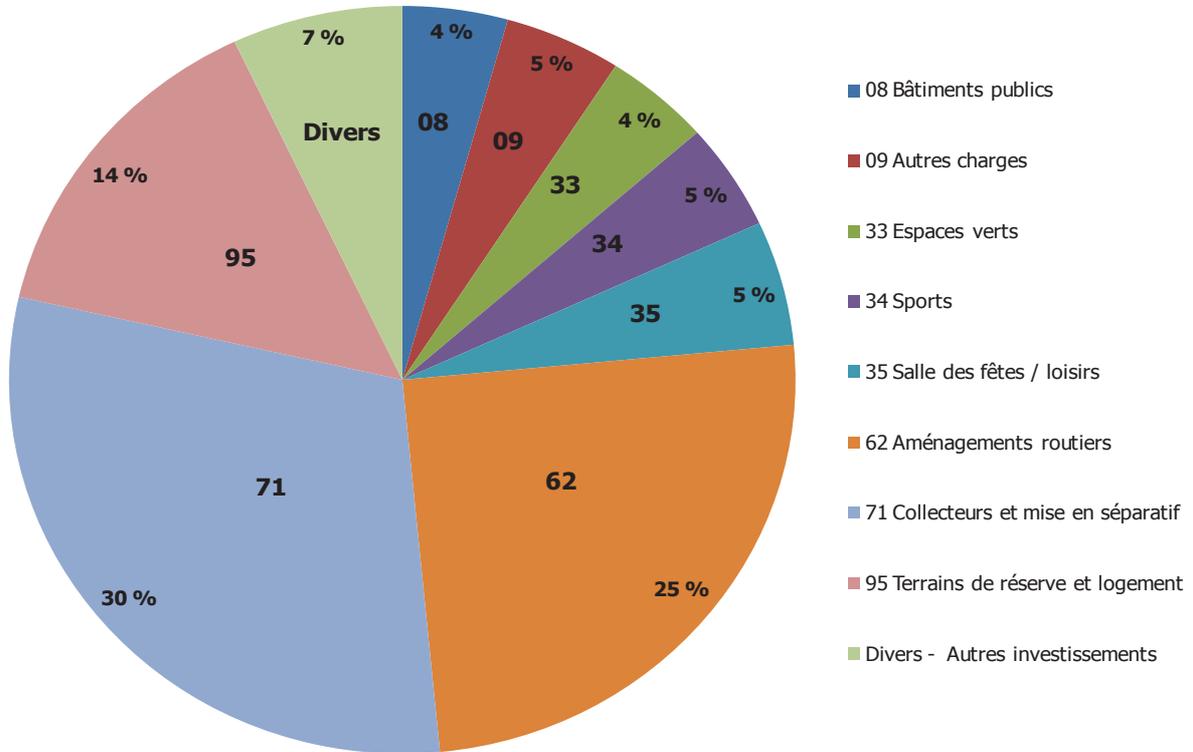
	Comptes 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart budget 2011 / budget 2012
Impôt sur les personnes physiques	26'617'575.31 74 %	25'800'000,- 73 %	27'480'000,- 78 %	+ 1'680'000,-
Impôt sur les personnes morales	1'359'580.43 4 %	950'000,- 3 %	1'260'000,- 4 %	+ 310'000.00
Taxe professionnelle communale	1'355'305.00 4 %	1'320'000,- 4 %	1'320'000,- 4 %	+ 0.00
Fonds de péréquation intercommunal	1'735'208.00 5 %	1'784'135,- 5 %	1'850'000,- 5 %	+ 65'865.00
Nouvelle péréquation intercommunale positif : contribution perçue	744'994.00 2 %	137'101,- 0 %	- 0 %	- 137'101.00
Revenus de nos biens	1'903'167.38 5 %	2'088'415,- 6 %	2'050'238,- 6 %	- 38'177.00
Autres revenus	2'118'708.86 6 %	1'932'125,- 5 %	1'191'370,- 3 %	- 740'755.00
Totaux annuels	35'834'538.98 100 %	34'011'776,- 100 %	35'151'608,- 100 %	+ 1'139'832.00
Valeur d'un centime additionnel :	635'844,-	607'955,-	653'182,-	+ 45'227,-







Répartition fonctionnelle des investissements 2012 pour un total de CHF 10'402'000,-



Excédents et insuffisances de financement - variation de la trésorerie communale (en milliers de francs)

